



[www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)

N°6 – Décembre 2015

Bulletin d'information sur l'aviculture

## Les infos du moment...

↳ C'est la saison des foires au gras. Après Péchabou et Bessières, Caraman accueille pour la 2<sup>ème</sup> édition les producteurs de foie gras sous la halle le jeudi 10 décembre matin. Les marchés de Revel et St Julia attirent également de nombreux acheteurs. Si vous souhaitez participer à ces marchés, contactez-nous directement pour avoir toutes les infos.

↳ Abatteurs à la ferme (toutes espèces avicoles et cunicoles), avez-vous suivi la formation « contrôles en abattoir ante et post-mortem » ? Valable 5 ans, cette formation est obligatoire dans tous les ateliers d'abattage, agréés CE ou pas. La session sur 2 jours permet aux opérateurs de savoir trier les animaux puis les carcasses, détecter les problèmes sanitaires et de savoir gérer les déchets d'abattage.

↳ Les cages de gavage individuelles en palmipèdes seront interdites au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour choisir vos logements collectifs : [www.cepsa.fr](http://www.cepsa.fr) ou contactez-nous directement par téléphone.



# AVI NEWS

## L'Influenza aviaire est de retour...

Ce 24 novembre dernier, le premier cas d'Influenza aviaire depuis 2007 est détecté par la DDPP dans une basse-cour familiale en Dordogne suite à une mortalité anormale. Il s'agit bien d'une souche de H5N1 hautement pathogène pour les volailles. Le Ministère a aussitôt réagi en lançant le plan national d'intervention sanitaire d'urgence conformément aux dispositions en vigueur : zone de protection dans un rayon de 3km (confinement de toutes les volailles, chiens et chats, aucun déplacement de volailles vivantes) et surveillance accrue dans les 10km alentour (recensement de tous sites d'élevage de volailles, mesures de biosécurité renforcées, chasse interdite, aucun rassemblement de volailles vivantes). Le plan de surveillance a ensuite mené à la détection de 2 nouveaux cas le 30 novembre. Cette fois-ci, ce sont des élevages « professionnels » qui sont touchés. Les services du ministère de l'agriculture ont procédé à l'abattage de l'ensemble des animaux des élevages concernés et ont décidé la mise en place de mesures de biosécurité dans tout le département. Stéphane Le Foll a affirmé « la mobilisation totale de l'Etat et de ses services aux côtés des professionnels ».

Concrètement, toutes les volailles de ces 3 sites ont été abattues, opérations de nettoyage et désinfection approfondies, les sites d'élevage ont été recensés dans des rayons de 10 km, les volailles doivent être confinées dans ces zones. Les lâchers de gibier à plumes sont interdits dans la zone de surveillance, les rassemblements de volailles vivantes sont désormais interdits dans tout le département de la Dordogne.

Le risque reste au niveau « négligeable » car aucun cas n'a été recensé dans l'avifaune sauvage.

Le ministère rappelle que l'Influenza aviaire n'est pas transmissible à l'homme par la consommation de viande, oeufs, foie gras... La vente de viande ne fait l'objet d'aucune restriction.

## Les prochaines formations

- **Ambiance et biosécurité dans les bâtiments avicoles, le 21 janvier 2016** : mieux vaut prévenir que guérir ! Cette journée sur le terrain permet de faire le point sur les différentes mesures de prévention sanitaire en élevage avicole (bâtiments et parcours) : comment désinfecter les lieux d'élevage, lutter contre les parasites, gérer les circulations et savoir évaluer les conditions d'ambiance dans son bâtiment. Cette session est ouverte à tous les éleveurs de volailles de chair et palmipèdes.

- **Les Bonnes pratiques d'hygiène des produits fermiers, le 16 février à Muret + 2 jours en avril** : sensibilisation à l'hygiène, les bonnes pratiques à adopter dans les transformations alimentaires, l'HACCP, comment tenir son Plan de Maîtrise Sanitaire, ses enregistrements, ce qu'attendent les Services d'hygiène de la DDPP... 2 jours en salle pour aborder toutes ces thématiques, une visite d'atelier pour illustrer concrètement les acquis et 1

appui individualisé pour les mettre en place dans son propre atelier ou dans son projet. Une véritable session sur mesure !

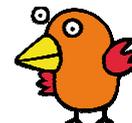
- **Se lancer en production de volailles, 1 jour en mars 2016** : pour tous ceux qui veulent créer un élevage pour s'installer en agriculture ou pour diversifier l'exploitation, cette journée permet de faire le point sur les bases techniques d'un petit élevage, les aspects réglementaires (urbanisme, environnement, bien-être animal...), la mise en place des logements des volailles, l'alimentation et le sanitaire. Un volet économique permettra enfin de compléter ce véritable outil d'aide à la décision.

### CONTACT :

pour tout renseignement sur nos formations ou vous inscrire,  
[www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)  
Audrey GIMBREDE, assistante : 05.61.10.42.77

## Nos accompagnements

Le Pôle Elevage de la Chambre d'agriculture vous informe et vous accompagne tout au long de vos projets. Nous nous tenons à votre disposition pour des questions ponctuelles ou des suivis sur votre élevage ou vos ateliers de transformation le cas échéant. N'hésitez pas à contacter Frédérique REULET : 05.61.10.43.03 !



## Aides FEADER-Région : l'appel à projets 2016 est lancé.

Malgré la période électorale et les changements à venir dus aux rapprochements des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, l'appel à projets pour les aides FEADER (Europe) – Région a été diffusé.

### Les mesures qui peuvent vous concerner

**Mesure 411** (ou PCAE), aide à la modernisation des bâtiments d'élevage :

Attention : ne sont éligibles **que** les volailles / palmipèdes sous SIQO.

Les travaux de gros œuvre, terrassement, construction... sont éligibles ainsi que les aménagements intérieurs (logement des animaux, améliorations des distributeurs de nourriture ou d'eau, améliorations des conditions d'élevage...). Pour connaître toutes les conditions d'éligibilité ainsi que la liste exhaustive des investissements subventionnables, vous pouvez vous rapprocher de notre conseiller bâtiments d'élevage.

Contact : Régis PAYRASTRE : 05.61.10.43.20

**Mesure 421**, aide aux investissements liés à la transformation et à la commercialisation à la ferme (tous produits alimentaires).

Les investissements éligibles concernent les travaux de construction ou d'aménagement d'un local de transformation et/ou de commercialisation (gros œuvre, terrassement, aménagements intérieurs...) à la ferme, les équipements spécifiques à la transfo, les aménagements et équipements nécessaires à la vente sur place.

Contact : Frédérique REULET 05.61.10.43.03

La Chambre d'agriculture s'est fortement mobilisée sur les premiers appels à projet en 2015 malgré les échéances très courtes afin de présenter des projets en cours de réalisation. Les premières commissions sont programmées dès mars 2016, n'hésitez donc pas à vous rapprocher de nos services pour de plus amples renseignements et vous accompagner au montage des dossiers.



Bulletin d'information réalisé sous la responsabilité de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.  
Pôle Elevage – Responsable : Christophe MARTELET 05.61.10.43.10  
Contact : Frédérique REULET [frederique.reulet@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:frederique.reulet@haute-garonne.chambagri.fr) – 06.83.11.76.36  
61 allée de Brienne BP7044 – 31069 Toulouse cedex 7  
[www.haute-garonne.chambri.fr](http://www.haute-garonne.chambri.fr)